



Bilets de train ; procès verbal

Par **Kamest**, le **27/06/2012** à **20:29**

Bonjour,

Aujourd'hui, j'ai acheté deux billets de train pour une amie et moi avec ma carte bleue réservée aux 12-25 ans (j'ai 15 ans) en prenant l'option de réduction grâce à la carte 12-25. Mes billets ont donc été moins chers. (cette carte est en " partenariat " avec la SNCF puisque il y a le logo dessus.)

Lors du trajet, des controleurs nous ont demandé nos billets ainsi que la carte 12-25, pour prouver que je pouvais prendre ce choix de réduction. Or, en leur montrant ma carte, ceux ci m'ont dit que ce n'Etai pas la bonne carte et que j'avais donc pris cette reduction sans en avoir le droit. Je leur ai expliqué que ma carte etait une 12-25 ans, mais apparemment ce n'etait quand meme pas la bonne carte. Ils nous ont alors demandé une piece d'identité, mais comme nous n'en avions pas, je leur ai donné ma carte de bus et mon amie a dû leur donner ses coordonnées. Ensuite, le controleur a gardé ma carte et m'a dit qu'il faudrait que je vienne la chercher et que j'aurais un procès verbal.

Il ne m'a rien dit de plus et est parti avec ma carte.

Du coup, je n'ai absolument rien compris. Suis-je en tord par rapport à ma carte qui, apparemment n'est pas la bonne ? Vais-je devoir payer une amende ou quelque chose de ce type ? En gros, que va - t - il se passer pour moi ?

Merci de vos réponses !

Par **Tisuisse**, le **28/06/2012** à **07:12**

Bonjour,

Pourquoi votre carte n'était-elle pas bonne ? Est-ce qu'elle est limitée à des trajets précis ?

des jours et heures particuliers ? du genre "pas valable le mercredi" par exemple ?

En tant que mineurs, ce sont vos parents à tous les 2 qui vont recevoir la lettre contenant l'avis de contravention.